



Recommandation 199 (1959)¹

Cours radiophoniques destinés aux pays européens situés au-delà du rideau de fer organisés par le collège d'Europe de Bruges

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du fait que des cours radiophoniques à l'intention des pays européens situés au-delà du rideau de fer étaient organisés sous les auspices du Collège d'Europe ;

Considérant que ces cours sont susceptibles de renforcer dans les pays de l'Europe orientale la conscience d'appartenir à une civilisation européenne unie par ses traditions culturelles et spirituelles ;

Considérant que le Conseil des Directeurs de ces cours a demandé que le Conseil de l'Europe en assume le patronage et désigne une personnalité pour le représenter au Conseil des Directeurs,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'accorder le patronage du Conseil de l'Europe aux cours radiophoniques du Collège de Bruges destinés aux pays européens situés au-delà du rideau de fer ;
2. de désigner une personnalité qui représenterait le Conseil de l'Europe au Conseil des Directeurs desdits cours.

1. (voir [Doc. 979](#), rapport de la commission culturelle). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 9^{ème} séance, le 25 avril 1959

